



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Collaborateur de droit social

de l'Université de Lorraine

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Collaborateur de droit social

Dénomination nationale : SP8-Activités juridiques

Demande n° S3LP130004918

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Nancy
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /
- Secteur professionnel demandé : SP8-Services aux collectivités

Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle, ouverte en 2009, proposée par la Faculté de droit de Nancy en formation initiale exclusivement, forme des juristes spécialisés en droit social, destinés à des fonctions d'assistant juridique dans les services ressources humaines des entreprises, pour la paie et la gestion administrative des personnels dans des organisations syndicales ou professionnelles, de salariés ou d'employeurs, pour assurer la veille et le conseil juridiques, dans des entreprises de travail temporaire pour le recrutement ou des collectivités ou associations pour l'action sociale. Les aspects professionnalisants sont classiques et les modifications apportées pour le prochain contrat mettent en évidence la fusion des deux parcours : *Technique de paie* et *Aide et action sociale*.

La sélection des candidats s'effectue sur dossier et sur entretien par un jury mixte enseignants et professionnels, en ayant vérifié les pré-requis du candidat dans le domaine juridique, sa motivation et l'adéquation de son projet à la formation et aux débouchés. Un candidat sur trois est retenu pour une inscription dans cette spécialité qui affiche un taux de 40 % de candidats issus de l'établissement.

Cette licence professionnelle complète l'offre professionnelle en droit du travail ; les autres spécialités sont orientées « ressources humaines » et « paie ». Il n'existe pas d'unité d'enseignement (UE) préparant l'intégration d'un public spécifique dans la licence professionnelle, laquelle accueille des étudiants venant de L2 de *Droit*, *AES*, *DUT GEA* et *Carrières juridiques* et *DU Diplômes d'études sociales*. Le positionnement dans l'offre régionale et nationale montre que cette licence professionnelle est complémentaire des formations proposées à Troyes et à Lyon mais l'argumentaire de sa pertinence dans l'environnement économique régionale n'est pas évoqué.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les partenariats professionnels sont institutionnels : l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF), un cabinet d'expertise comptable, le conseil national des professions de l'automobile, le conseil général et des avocats du barreau de Nancy. 41 % des volumes horaires d'enseignement sont assurés par les professionnels, certains d'entre eux sont responsable d'UE, d'autres participent au recrutement, aux projets et aux stages et jury. Le projet pédagogique fait état d'une passerelle identifiée pour les étudiants du DU *Etudes sociales*, dont le responsable de la licence professionnelle est également en charge. Certains enseignements sont communs avec le M2 de *Droit social*.

La responsabilité de la formation est assurée par un spécialiste de droit du travail, en charge de l'organisation pédagogique, de la coordination avec les enseignants et les professionnels et de la préparation des évaluations. Il s'appuie sur une équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs, tous juristes, et de professionnels représentants d'institutions. Le responsable de la licence professionnelle a mis en place une commission d'évaluation pour animer la formation, intégrant deux étudiants mais sans conseil de perfectionnement opérationnel. Les effectifs augmentent de 12 en 2009 à 20 en 2011 ainsi que le taux de réussite. Il existe une diversité de recrutement des étudiants avec une majorité de titulaires du DUT *Carrières juridiques*.

L'unique enquête a été réalisée sur la première promotion et ne peut faire l'objet d'une analyse précise en raison du faible effectif. Les chiffres de l'insertion professionnelle ne sont pas significatifs pour l'échantillon des sept répondants. En revanche, il faut mentionner une forte poursuite d'études pour cette première promotion avoisinant les 30 %, et la majorité des emplois occupés ne correspond pas au niveau de formation d'une licence professionnelle.

La fusion des deux parcours est présentée comme répondant à une analyse des débouchés mais aucun argument n'est donné à ce propos. Les informations sont souvent lacunaires et succinctes avec des chiffres contradictoires. L'utilisation de l'autoévaluation n'est pas effective ; avec la réflexion menée au sein d'un conseil de perfectionnement, elle pourrait être une réelle aide au pilotage et au développement de cette formation.

- Points forts :

- Des effectifs en augmentation.
- La diversité de recrutement des candidats à la formation.

- Points faibles :

- Le taux de poursuite d'études élevé.
- Le positionnement des intervenants professionnels sur des enseignements généraux.
- La mise en situation professionnalisante insuffisante.

Recommandations pour l'établissement

Le stage et le projet doivent être renforcés et valorisés (12 semaines pour 5 ECTS). Il serait plus que nécessaire de faire appel à des professionnels d'entreprises apportant des expériences de terrain pour répondre à la dimension professionnalisante. L'équipe pédagogique doit se diversifier au niveau disciplinaire pour intégrer d'autres spécialités que le droit. Des instances de concertation et de réflexion doivent être mises en place et rendues opérationnelles, en particulier un conseil de perfectionnement avec des missions et rôle bien définis.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : Non notée

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)			
	2010	2011	Année (1)
Nombre d'inscrits	12	16	
Taux de réussite	67 %	87 %	
Pourcentage d'inscrits venant de L2	17 %	20 %	
Pourcentage d'inscrits venant de DUT	25 %	47 %	
Pourcentage d'inscrits venant de BTS	8 %	7 %	
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	100 %	100 %	
Pourcentage d'inscrits en formation continue			
Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation)			
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	33 %	36 %	
ENQUETES NATIONALES	Année (2)	Année (2)	Année (2)
Taux de répondants à l'enquête			
Pourcentage de diplômés en emploi (3)			
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (3)			
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (3)			
ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION	2010	Année (2)	Année (2)
Taux de répondants à l'enquête	7		
Pourcentage de diplômés en emploi (3)	71 %		
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (3)	29 %		
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (3)			

- (1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité.
- (2) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre.
- (3) Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité.



Observations de l'établissement

EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

LE PRESIDENT



Pierre Mutzenhardt

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague C

Réponses au rapport d'évaluation de l'AERES

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Spécialité : Collaborateur de droit social

Dénomination nationale : SP8-Activités juridiques

Demande n° S3LP130004918

L'équipe pédagogique a bien pris note des commentaires et des préconisations formulés par les experts de l'AERES et apporte quelques précisions et réponses.

La formation sera proposée, en principe dès la rentrée 2012/2013, en alternance, suite aux sollicitations d'un certain nombre d'entreprises désireuses d'accueillir des contrats de professionnalisation (information nouvelle par rapport au dossier soumis).

L'analyse des débouchés montre en effet que les cabinets d'expertise-comptable sont en demande de collaborateurs maîtrisant à la fois les techniques de paie et les connaissances fondamentales en droit du travail. En outre, la rigueur apportée par les études juridiques est très recherchée par ce type de structures. Ces données justifient la fusion des deux parcours (techniques de paie, d'un côté, et aide et action sociales, de l'autre) afin que tous les étudiants suivent les cours dispensés en techniques de paie. Cette fusion des parcours permettra également de renforcer la dimension professionnalisante de la formation, dans la mesure où les enseignements – dans les deux parcours actuels – sont presque exclusivement assurés par des professionnels d'entreprises.

Dans le même sens, et pour répondre à la remarque adaptée de l'évaluateur, seront intégrés des enseignements en gestion des ressources humaines assurés, là aussi, par un professionnel d'entreprise.

Suite à une réflexion rendue nécessaire par le passage en alternance de la formation, le contenu de la formation serait le suivant. Le stage s'en trouve d'ailleurs renforcé et valorisé comme le souhaite l'évaluateur.

UE	Crédits européens	Coefficients	Compétences attendues	Disciplines concernées	Durée totale d'enseignement en présentiel (en heures)	Modalités de l'enseignement (cours/TD/TP)
Enseignements fondamentaux I	15	3	Maîtrise des relations individuelles de travail	Droit du travail	140	50 % Cours 50 % TD
Enseignements fondamentaux II	15	3	Maîtrise des techniques de paie et du droit de l'aide et de l'action sociales	Paie, aide et action sociales	140	50 % Cours 50 % TD
Communication	5	1	Maîtrise des langues française et anglaise	Français, anglais	30	50 % Cours 50 % TD
Enseignements fondamentaux III	10	3	Maîtrise des relations collectives de travail et de la protection sociale	Droit du travail, protection sociale	150	50 % Cours 50 % TD
Stage ou activité en entreprise	10	1	Mise en situation pratique des enseignements	Droit du travail, paie, aide et action sociales, protection sociale		
Projet tuteuré	5	1	Maîtrise juridique	Droit du travail, protection sociale, aide et action sociales		

Enfin, sera mis en place, comme demandé, un conseil de perfectionnement comprenant des enseignants du diplôme et des professionnels d'entreprise (notamment des maîtres de stage ayant accueilli des stagiaires du diplôme) afin d'adapter les enseignements aux attentes des entreprises.